

Nouvelles charges pour le Fonds de loterie Subventions mai 2012

La Neuveville, le 6 juin 2012

Nouvelles charges liées aux monuments historiques

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a mesuré les effets des mesures d'économie adoptées dans le cadre du budget cantonal 2012 sur son enveloppe du Fonds de loterie. Jusqu'à fin 2011, les petites subventions aux monuments historiques (montant inférieur à 20'000 francs) étaient accordées par prélèvement sur le budget de la Direction de l'instruction publique. Les subventions qui dépassaient 20'000 francs étaient à charge du Fonds de loterie. Désormais, le Fonds de loterie sera compétent également pour les petits montants. Selon une estimation reposant sur les trois dernières années, cela représente environ 250'000 francs par an à charge du Fonds de loterie dans le Jura bernois. Le CJB estime qu'il pourra dans l'immédiat faire face à ces nouvelles charges sans devoir prendre de mesures de réduction dans les autres domaines subventionnés, étant donné le solde positif qui résulte de la différence entre recettes et dépenses annuelles du Fonds de loterie. Depuis le début de l'année, 15 projets pour un total de près de 75'000 francs ont été subventionnés.

Fonds de loterie

Le CJB octroie une subvention de 10'000 francs à la Fondation rurale interjurassienne pour la plantation de 150 arbres fruitiers sur le territoire du Jura bernois dans le cadre du projet Vergers+. Il soutient également la fanfare Espérance Nods-Diesse à hauteur de 6'000 francs pour l'achat d'un instrument et d'uniformes.

Fonds du sport

La commune de Tramelan bénéficie d'une aide de 10'000 francs pour des travaux de rénovation de la patinoire et de la Salle de la Marelle. Les clubs, communes et comités d'organisation suivants reçoivent des contributions pour l'achat de matériel ou l'organisation de manifestations : Hockey-Clubs Moutier, Reconvilier, Tramelan et Tavannes, Société haltérophile prévôtoise, Commune de Corgémont, Triathlons de Saint-Imier et La Neuveville, Championnat suisse de tir à l'arc préhistorique à Tavannes, Concours d'attelage de Bellelay, Grand Prix du Boccia-Club Corgémont, 9^e Fête de gymnastique et 22^e Championnat d'agrès du Jura bernois, Tournoi intercantonal juniors du Football-club La Suze 07, Fête de lutte du Jura bernois. Le CJB accorde également une subvention de 7'000 francs à l'association jurassienne de football, selon un accord interjurassien qui tient du nombre de ressortissants bernois évoluant dans les cinq équipes juniors du Team Jura.

Adresse du secrétariat:

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032/493.70.73 Fax 032/493.70.74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Fonds pour les actions culturelles

Le CJB soutient une vingtaine de projets et institutions, parmi lesquels : Revue Intervalles (subvention annuelle : 60'000 francs), Centre culturel de la prévôté (mesures en faveur des centres d'importance régionale : 21'300 francs), Musée de La Neuveville (subvention annuelle : 12'000 francs), Compagnie Krayon (création à Saint-Imier : 10'000 francs), Label+ théâtre romand (subvention annuelle : 10'000 francs), Fédération jurassienne de musique (subvention annuelle : 8'000 francs), Coordination jeune public (camp danse : 7'500), Fondation Ankli pour la Martinet et Fondation du Banneret Wisard (subvention annuelle : 5'000 francs chacun).

Subventions accordées en mai

Le CJB a accordé dans sa séance du 30 mai 2012 des subventions pour un montant total de 300'000 francs.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73

Adresse du secrétariat:

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032/493.70.73 Fax 032/493.70.74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch